

Canada  
Province de Québec  
MRC Pontiac  
Municipalité de Waltham

## **REGLEMENT 01-2018 : ÉTABLISSEMENT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE.**

Considérant que la municipalité a le pouvoir de faire des règlements. Considérant que cette municipalité peut établir des règlements dans le but d'assurer la sécurité du public.  
Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Elwood Allard lors de la rencontre du 8 janvier 2018 à l'effet qu'il présenterait un règlement établissant un arrêt obligatoire sur le chemin Rochon a environ au KM 2.

### **En conséquence:**

Il est proposé par le conseiller Elwood Allard appuyé par la conseillère Ramona Marion que cette municipalité adopte le présent règlement :

1. L'intersection concernée par ce règlement est l'intersection du chemin Rochon avec un entré privé à environ 2km de la route provinciale Chapeau-Waltham.
2. À cette intersection il y aura à partir de l'entrer en vigueur de ce règlement Un arrêt obligatoire.
3. Le conseil municipal installera les enseignes nécessaires afin d'informer les usagers des changements proposés.
4. Nous aviserons la sureté du Québec de ce changement et ils auront le mandat d'imposer les amendes prévues selon le code de la route
5. Le présent règlement devient en vigueur selon la loi et suite à sa publication dans les endroits désignés du village.

Adopté ce 6 février 2018.

Maire M. David Rochon : \_\_\_\_\_

Directeur général M. Fernand Roy: \_\_\_\_\_

Adoptée